

> CONTACTS

- Mission d'insertion des jeunes de la province Sud (MIJ province Sud)
MIJ province Sud Nouméa – Tél : 23 27 23
MIJ province Sud Thio – Tél : 44 53 80
MIJ province Sud Bourail – Tél : 44 22 84
MIJ province Sud La Foa – Tél : 44 39 13
MIJ province Sud Mont-Dore – Tél : 43 07 35
MIJ province Sud Païta – Tél : 35 21 15
MIJ province Sud Dumbéa – Tél : 41 40 26
MIJ province Sud Yaté – Tél : 46 10 66
MIJ province Sud Île des Pins – Tél : 46 10 24
www.mij.asso.nc
www.facebook.com/MIJprovinceSud
- Mission locale d'insertion des jeunes de la province Nord (MLIJPN)
MLIJPN Poindimié – Tél : 42 55 12 – poindimie@mijnord.nc
MLIJPN Canala – Tél : 42 70 82 – canala@mijnord.nc
MLIJPN Koné – Tél : 47 31 13 – kone@mijnord.nc
MLIJPN Ouégoa – Tél : 42 58 08 – ouegoa@mijnord.nc
MLIJPN Koumac – Tél : 42 83 22 – koumac@mijnord.nc
MLIJPN Houaïlou – Tél : 42 58 20 – houailou@mijnord.nc
www.facebook.com/mijnord
- Établissement provincial de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle (EPEFIP)
EPEFIP Lifou – Havila Wé – Tél : 45 10 98
EPEFIP Maré – La Roche – Tél : 45 49 15
EPEFIP Ouvéa – Wadrilla – Tél : 45 52 58
www.epefip.nc

POUR EN SAVOIR PLUS
www.passealaction.nc



CE EUDONUB - 23/04/14 Photos : E. Hignault

TOI AUSSI PASSE À L'ACTION

**DEVIENS AUXILIAIRE
DE SÉCURITÉ CIVILE !**



POUR EN SAVOIR PLUS
www.passealaction.nc

PASSE À L'ACTION

DEVIENS AUXILIAIRE DE SÉCURITÉ CIVILE !

Tu as envie d'être utile pour agir sur le terrain auprès de la population et pour préserver l'environnement, tu veux faire une expérience citoyenne qui va façonner ton avenir, toi aussi, passe à l'action, deviens auxiliaire de sécurité civile !

La direction de la sécurité civile et de la gestion des risques de la Nouvelle-Calédonie (DSCGR) recrute des jeunes de 18 à 25 ans pour des missions de 6 mois dans le cadre du service civique universel de l'État pour aider à la prévention des risques majeurs, comme les feux de forêts, les cyclones ou la dengue, en sensibilisant les populations et en secondant les services d'intervention.

> CONDITIONS

- tu dois être âgé de 18 à 25 ans et avoir un intérêt pour les valeurs citoyennes de la sécurité civile ;
- le permis voiture est souhaitable mais pas obligatoire ;
- la mission donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- la mission ouvre droit à un régime complet de protection sociale.



> TES MISSIONS

Les auxiliaires de sécurité civile ont pour mission principale la **prévention des risques majeurs en Nouvelle-Calédonie** (feux de forêts, cyclones, tsunamis, dengue...). Ton action consiste à **sensibiliser directement les populations** sur les mesures de prévention et sur les conduites à tenir face à ces risques.

Les auxiliaires de sécurité civile interviennent par ailleurs en **appui des services d'intervention** (sapeurs-pompiers et unité d'intervention de la sécurité civile). Tu peux dans ce cadre les **seconder dans leur mission de surveillance et d'alerte** et/ou **renforcer le dispositif de réception des appels** concernant les feux de forêt.



> INSCRIPTION

- les sélections sont ouvertes de **juin à juillet 2018** ;
- contacte la MIJ ou l'EPEFIP de ta commune pour t'inscrire.



Tu es également amené à :

- **intervenir dans les écoles** (primaires et collèges) afin de sensibiliser les jeunes sur la sécurité civile et sur la protection des biens et de l'environnement ;
- **faire connaître l'engagement citoyen** de sapeur-pompier volontaire et participer à élargir le vivier d'engagement ;
- **sensibiliser les jeunes et les adultes au passage du PSC1** (formation de base aux premiers secours) ;
- **venir en appui** des opérations de communication, organisation de rencontres, de forums sur des sujets en lien avec la prévention et les interventions d'urgence.

Les missions **excluent les opérations à risque**, les auxiliaires de sécurité civile ne sont pas des sapeurs-pompiers.

> DURÉE DE TA MISSION

La durée de la mission est de **6 mois**, non renouvelable.

La mission se déroule du **26 août 2018 au 26 février 2019**.



> LIEU DE TA MISSION

Les auxiliaires de sécurité civile sont déployés sur **l'ensemble des structures d'accueil de la Nouvelle-Calédonie** à la demande de ces dernières. Ils sont accompagnés tout au long de leur mission par la structure d'accueil et s'approprient ainsi les différents outils mis à leur disposition et les particularités de la structure d'accueil.

> TON ÉQUIPEMENT

Les auxiliaires de sécurité civile sont équipés par la DSCGR afin d'être bien identifiés. La tenue comporte pantalon, tee-shirt, coupe-vent, paire de chaussures, ceinture et casquette.

> TA FORMATION

1) Une formation initiale

- un jour et demi de formation de prévention et secours civique (PSC1) dispensée par les associations agréées de sécurité civile ;
- trois jours et demi de formation dispensée par la DSCGR.

2) Une formation spécifique d'adaptation à la mission

- trois jours de formation dispensée par la structure d'accueil.

3) Une formation civique citoyenne obligatoire

- un jour de formation dispensée à mi-parcours par les MIJ / EPEFIP.

> FIN DE TA MISSION

Les derniers jours de la mission sont consacrés à la levée du dispositif, à la restitution des équipements, à la **réalisation d'un bilan** et à un échange sur la **poursuite d'un projet professionnel** dans le domaine de la sécurité civile pour les plus motivés.

DÉCOUVRE LES TÉMOIGNAGES SUR
www.passealaction.nc